Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 28 octobre 2025

Les Sorgues du Comtat s'associent à Citeo pour lutter contre les déchets abandonnés

Le lundi 3 juin 2024, Christian Gros, président de l'agglomération des Sorgues du Comtat et Christine Leuthy, directrice régionale Sud-Est de Citeo ont signé une convention pour une durée de 3 ans qui a pour but de prévenir l'abandon de déchets sur les espaces publics. Cette initiative rentre dans la politique territoriale voulue par les Sorgues du Comtat qui s'engagent en faveur de la protection de l'environnement et la promotion d'un mode de vie durable.

Une étape importante et un engagement commun pour le bien-être de tous. Voilà comment résumer la signature de la convention qui s'est déroulée le lundi 3 juin 2024 entre l'Agglomération des Sorgues du Comtat et la structure Citeo. En s'associant sur plusieurs années (3 ans renouvelables) avec une entreprise spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques, l'entité dirigée par Christian Gros marque sa volonté de mettre les problématiques environnementales et écologiques au cœur de ses priorités.

Un plan sur 3 ans

La convention signée par les deux parties prévoit un plan de lutte contre les déchets abandonnées dans les espaces publics des communes de l'agglomération. Cette alliance qui devrait couvrir une partie des couts d'opération de nettoiement que les déchets engendrent a un cout total de plus de 460.000 euros, elle prévoit plusieurs mesures phares étalées sur les années 2024-2025-2026.

En premier lieu, une cartographie claire des « points noirs » en déchet abandonnés du territoire, un renforcement des moyens de nettoiement, une lutte contre les gestes d'abandon accompagnée d'une sensibilisation et d'une mobilisation des publics avec des opérations de ramassages. Un déploiement de campagnes de communication qui intègre les différentes problématiques du territoire et un nouveau moyen de captation et de caractérisation des déchets suivront dans une deuxième phase.

Les défis écologiques au cœur de l'engagement contre les déchets abandonnés

L'amélioration du cadre de vie, la préservation de la biodiversité et la protection de l'environnement sont au cœur du défi écologique dans lequel la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat s'engage. Dans le défi de transition écologique, la question des déchets et de leur réduction est un axe stratégique, il s'intègre dans l'affirmation des 3R pour Réduire, Réutiliser, Recycler.

La lutte contre les déchets abandonnés dans l'espace public est donc un enjeu majeur pour l'Agglo qui l'a inscrite dans son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et est au cœur de la Stratégie Propreté que l'intercommunalité a engagé avec tous les acteurs publics, privés et

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 28 octobre 2025

citoyens du territoire. Une exposition photo nommée « Sortez de l'ombre, voyez la vie en couleurs. Soyez le relais du bon geste ! » constituée de photographies exclusives de Cyril Cortez pour sensibiliser aux déchets abandonnés a accompagné la signature de cette convention. Elle rentre dans le cadre des initiatives de sensibilisation à la propreté dans l'espace public.

Comment le protoxyde d'azote met la pression sur l'incinérateur de déchets de Vedène

La multiplication des explosions de bouteilles de protoxyde d'azote pose de plus en plus de problème au sein de l'Usine de valorisation énergétique (UVE) de Vedène. Ce gaz, aussi connu pour ses propriétés hilarantes, ne semble pas faire rire les responsables du site dont les fours d'incinération sont régulièrement mis à l'arrêt, perturbant ainsi le bon fonctionnement du traitement des déchets du territoire.

Depuis la fin de l'année 2020, les fours d'incinération de l'Usine de valorisation énergétique* (UVE) de Vedène doivent régulièrement faire l'objet d'arrêts en raison d'explosions de bouteilles de gaz de protoxyde d'azote.
Ce gaz, aussi connu sous les noms de 'gaz hilarant' ou 'proto', est un gaz d'usage courant utilisé dans la restauration (dans des cartouches pour siphon à chantilly notamment), les aérosols d'air sec ou les bonbonnes utilisées en médecine et dans l'industrie.
Détourné de son usage initial, il est parfois inhalé par des consommateurs qui recherchent un effet euphorisant et des 'distorsions sensorielles', ce qui présente des risques sanitaires avérés des risques immédiats comme l'asphyxie, la perte de connaissance, la désorientation comme l'explique la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Vente interdite aux mineurs
« En cas de consommations répétées et à intervalles rapprochés ou à fortes doses, de sévères troubles neurologiques, hématologiques, psychiatriques ou cardiaques peuvent survenir », précisent les services de la préfecture de Vaucluse dans un communiqué commun avec le Sidomra (le Syndicat mixte pour la valorisation des déchets du pays d'Avignon et le groupe Suez en charge de la gestion de l'UVE pour le compte du Syndicat dans le cadre de l'éco-pôle Novalie. Pour ces raisons, la vente de ces produits est interdite aux mineurs depuis 2021.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 28 octobre 2025

Des arrêts répétés aux conséquences lourdes
Au-delà d'un risque sanitaire, la pression du gaz de protoxyde d'azote dans les bouteilles, dix fois plus importante que celles des bouteilles de gaz habituelles, génère des explosions violentes et aux dégâts lourds lorsqu'elles se retrouvent dans les fours à haute température de l'usine de valorisation énergétique vauclusienne.

Depuis début 2021, les fours de l'unité de Vedène ont connu 11 arrêts consécutifs suite à des explosions de bouteilles de protoxyde d'azote.

Le phénomène sur le site de Vedène s'intensifie mois après mois : des dizaines de milliers de bouteilles ont été retrouvées dans les mâchefers d'incinération et les explosions sont presque quotidiennes. Depuis le 1er janvier 2021, l'unité de Vedène a subi 11 arrêts de fours consécutifs à ces explosions. Des arrêts qui peuvent durer entre 4 et 7 jours et qui ont des répercussions organisationnelles et financières importantes.
En plus des réels risques pour la sécurité des équipes, ces incidents nécessitent des alternatives pendant la réparation des fours. Beaucoup de déchets doivent être redirigés vers des sites d'enfouissement pendant ces opérations (arrêt du four, réparation, redémarrage du four).

Encadrer la gestion des bouteilles de protoxyde d'azote
Pour garantir la sécurité des personnels et permettre d'assurer la continuité du service public de traitement et de valorisation des déchets, la préfecture de Vaucluse, le Sidomra et Suez considèrent impératif « d'encadrer la gestion de ces déchets en s'assurant que ces bouteilles, lorsqu'elles sont collectées, ne soient pas dirigées vers l'UVE qui n'est pas autorisée à recevoir ces déchets, classés en déchets dangereux par le Code de l'environnement, mais vers la filière dédiée. »

La préfecture de Vaucluse, le Sidomra et Suez souhaitent mieux encadrer la gestion des déchets contenant du protoxyde d'azote afin de garantir la sécurité des personnels et permettre d'assurer la continuité du service public de traitement et de valorisation des déchets

Pour cela, « les services techniques de chaque collectivité pourraient constituer un moyen fiable de regroupement et de reprise dès lors qu'ils puissent être dotés d'un point de collecte de déchets dangereux, au même titre que d'autres bouteilles de gaz » précisent les services de l'Etat et les gestionnaires du site.

Alice Durand

**L'unité de valorisation énergétique de Novalie compte 3 lignes d'incinération d'une capacité de traitement de 6 tonnes par heure et 1 ligne d'incinération de 9 tonnes par heure. Chacune de ces lignes est composée d'un four, d'une chaudière et d'un dispositif de traitement des fumées. Lorsque les déchets brûlent, ils produisent de la chaleur, des fumées et des mâchefers. La chaleur issue de la combustion est valorisée en énergie électrique ou thermique. Les fumées sont traitées et les cendres qu'elles contiennent, neutralisées. Les mâchefers sont triés et valorisés. L'unité de valorisation énergétique est*

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 28 octobre 2025

autorisée à traiter un total de 225 400 tonnes de déchets par an. Sa capacité de production énergétique annuelle est de 100 000 MWh électriques.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !